

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU 3 JUIN 2015

Le conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni le trois juin deux mil quinze à 20h30 sous la présidence de Mme SERRIERE

ETAIENT PRESENTS : MMES BILLON, BLET, GRIMAUD, LAURENT,
RICHER, STRINGER
MM. BONNEAU, CHEPTOU, HUMEAU,
LEBOUIL, TINON.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : MM. GRANDIN, LABORY, PIERROIS

ABSENT(S):

PROCURATION : M. Pierrois donne procuration à Mme Serrière
M. Labory donne procuration à M. Lebouil

Secrétaire de séance : Dominique TINON

Mme le Maire accueille le bureau d'étude HYDROCONCEPT représenté par M. Soulard, pour la présentation des 2 scénariis retenus par le comité de pilotage afin que le conseil municipal puisse faire un choix :

- Scénario 2 : aménagement d'un nouveau plan d'eau et reconfiguration de la rivière, estimation à environ 90.000 € H.T. sans option dont 60.000 € à la charge de la commune et estimation de coût d'entretien des ouvrages, 2.000 € H.T. par an
- Scénario 3 : disparition de l'élargissement actuel de la rivière, considéré comme plan d'eau, et reconfiguration de la rivière, estimation à environ 58.000 € H.T. dont 13.420 € H.T. à la charge de la commune

Début de la séance de conseil municipal à 21h50

Mme le Maire demande aux conseillers présents s'ils sont d'accord avec le compte-rendu de la réunion du 6 mai 2015, tel qu'il est rédigé. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux l'autorisation de rajouter un sujet à l'ordre du jour évoqué en point N° 8 de la séance : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) – répartition du prélèvement et/ou du reversement entre l'EPCI et ses communes membres pour l'exercice 2015.

N° 2015-06-29 – AMENAGEMENT DU LAYON – CHOIX D'UN SCENARIO

Compte tenu des éléments qui ont été apportés en début de séance par le bureau d'étude HYDROCONCEPT et des questions ne pouvant pas avoir de

réponse immédiate en ce qui concerne l'arrosage du terrain de football, Mme le Maire propose de reporter la décision du choix du scénario à la prochaine séance de conseil municipal. Elle propose également de voir auprès d'un prestataire pour envisager une étude hydrologique si un nouveau forage devait être envisagé, à la demande de la Police de l'Eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité :

- pour reporter le choix du scénario à la prochaine séance
- de voir auprès d'un prestataire pour une étude hydrologique

N° 2015-06-30 – TARIF DU RESTAURANT SCOLAIRE AU 1^{er}/09/2015

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs à appliquer à compter du 1^{er} /09/2015.

Après en avoir délibéré, il est proposé à l'unanimité de reporter les tarifs de l'année précédente, soit :

▪ enfant maternelle	: 3.20 €
▪ enfant primaire	: 3.45 €
▪ adulte	: 6.25 €

N° 2015-06-31 – TARIF DE GARDERIE PERISCOLAIRE AU 1^{er}/09/2015

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs pour la garderie périscolaire qui seront appliqués à compter du 1^{er} /09/2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reporter les tarifs de l'année précédente :

- adhésion **obligatoire** au service : 10 € par famille
- quotient familial <500 : 0,65 € le ¼ h
- quotient familial >500 : 0,70 € le ¼ h

N° 2015-06-32 – MISE A DISPOSITION DES BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES DE LA COMMUNE SUITE AU TRANSFERT DES COMPETENCES AU 1^{er}/01/2015

Mme le Maire explique au conseil municipal que suite aux transferts de compétences au 1^{er}/01/2015, il est nécessaire de mettre à la disposition de la communauté de communes les biens meubles et immeubles.

Un procès-verbal de mise à disposition est établi, pour un montant de 3.316.614,92 €. Il est signé par les 2 parties ainsi que des délibérations concordantes. Il est annexé à la délibération.

Mme le Maire demande l'autorisation de signer le procès-verbal, validé par le Trésorier, et d'établir la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer le procès-verbal et à établir la délibération.

**N° 2015-06-33 – DEMANDES D'UTILISATION DES SALLES COMMUNALES
POUR LA ST VINCENT ET L'ASSOCIATION « FLEUR DES SABLES »**

**☞ A/Demande d'utilisation des salles communales pour la St Vincent
le 23 et 24 janvier 2016**

Mme le Maire explique au conseil municipal qu'elle a rencontré une des personnes responsables de la manifestation. Elle donne les conclusions de l'entretien : le paiement des salles au tarif des associations et le vin d'honneur offert par la commune. Mme le Maire propose au conseil municipal de voter entre plusieurs solutions :

- gratuité des salles et vin d'honneur offert par la commune
- location des salles au tarif des associations et vin d'honneur offert par la commune
- gratuité des salles et vin d'honneur offert par les viticulteurs

Mme le Maire demande au conseil municipal s'il est d'accord pour donner la parole aux 2 représentants de la confrérie, présents, afin qu'ils apportent des explications complémentaires. Le conseil municipal donne son accord.

Mme le Maire propose, à la suite des discussions de passer au vote selon les solutions exposées ci-dessus :

- 1/ Gratuité des salles et vin d'honneur offert par la commune : pas de voix
- 2/ Paiement des salles au tarif des associations et vin d'honneur offert par la commune : 13 voix pour
- 3/ Salles gratuites et vin d'honneur offert par les viticulteurs : 1 voix pour

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la solution N°2

**☞ B/Demande d'utilisation des salles communales par l'association
« Fleur des Sables »**

Mme le Maire donne des explications sur les actions de cette association à but humanitaire et de l'organisation de la manifestation le 25 juillet 2015 dans la salle omnisports. Le trophée « Roses des Sables » est une compétition féminine, un rallye qui permet de venir en aide à l'Association « Enfants du Désert » et de participer à l'opération « Cancer du Sein » en reversant 1 €/km parcouru par l'équipage. Communauté de Communes, pompiers et école St Joseph de Nueil sur Layon participent à cette démarche humanitaire par le biais de dons divers.

Elle précise que cette association a déjà fait une manifestation et propose d'accorder la gratuité de la salle compte tenu de la spécificité des actions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal après avoir voté, accepte de mettre la salle à disposition gratuitement par 10 voix pour, 3 abstentions, 1 vote contre.

**N° 2015-06-34 – ACHAT DE TABLEAUX SUITE AU CONOURS DE PEINTURE
ET DESSIN « VIENS PEINDRE MON VILLAGE » ORGANISE SUR LA COMMUNE LE 13 ET
14/09/2014**

Mme le Maire propose l'achat de plusieurs tableaux suite au concours de peinture et dessin « Viens peindre mon village » qui a été organisé sur la commune le 13 et 14/09/2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'achat des tableaux : Le village de la Grise, Le Petit Pont du Layon, Le Château de la Boissonnière pour un montant total de 580 €.

N° 2015-06-35 – SOLIDARITE AVEC LE NEPAL – PROPOSITION DE L'AMF AUPRES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande a été envoyée par l'AMF par l'intermédiaire de l'Association des Maires 49 pour venir en aide aux victimes des séismes au Népal.

Mme le Maire demande au conseil municipal de se prononcer pour ou contre une participation de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal 3 abstentions, 3 voix contre et 8 voix pour. Le montant proposé est de 50 €.

N° 2015-06-36 – FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES – REPARTITION DU PRELEVEMENT ET/OU DU REVERSEMENT ENTRE L'EPCI ET SES COMMUNES MEMBRES.

Mme le Maire informe le conseil municipal que la circulaire DRCL-2015 N°009 du 26/05/2015 demande aux conseils municipaux de se prononcer sur la répartition entre l'EPCI et ses communes membres au titre du FPIC selon le choix parmi 3 modes de répartition et ce avant le 30/06/2015. Cette répartition doit être en concordance avec l'EPCI, faute de quoi la répartition de droit commun sera appliquée.

Mme le Maire rappelle que beaucoup de compétences ont été transférées vers l'EPCI. Elle propose d'opter pour une répartition dérogatoire libre et que la totalité du FPIC soit attribué à la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'opter pour une répartition dérogatoire libre
- d'attribuer la totalité du reversement du FPIC à la Communauté de communes, sans versement à ses communes membres.

INFORMATIONS ET ECHANGES

- ❖ Des informations sont données sur les dossiers en cours et les manifestations ou réunions à venir.
- ❖ Présentation du « Livre de notre mariage » qui sera offert aux nouveaux mariés
- ❖ Réunion publique le 18/06/2015 à Nueil pour la réforme territoriale
- ❖ Prochain conseil municipal : 1^{er} /07

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Le Maire,

Le (la) secrétaire,